



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

BUREAU DU 05 AVRIL 2017

Délibération N° B17/052

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES**

CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE

**SARREGUEMINES - Faïenceries – Requalification - M
P09RD70M121**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la demande formulée par la commune de Sarreguemines souhaitant l'intervention de l'EPFL pour s'assurer la maîtrise du site des Faïenceries situé sur son territoire communal en vue de l'implantation d'équipements structurants puis de la création de logements,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement d'une mission de maîtrise d'œuvre et de diagnostics annexes en vue de la démolition des bâtiments dégradés et de faisabilité de la réhabilitation des bâtiments présentant un intérêt patrimonial sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 200 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et à 20% par la commune de Sarreguemines,

- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la commune de Sarreguemines la convention de maîtrise d'œuvre annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER

VU ET APPROUVE
LE 18 AVR. 2017

Le Préfet de Région,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Jacques GARAU